

J'y a deux jours que je suis de retour d'un chemin de Londres
 & de Bourdeaux, où j'ay esté chargé de plusieurs affaires de Louis le
 Grand de V. M. Je n'ay point de temps à perdre, car plus velle je va
 de auin occa. J'ay esté trouué plein de mille francs de gain
 par dessus la somme de cent. Je n'ay point de temps à perdre, car plus velle je va
 faire accablé les gens pour leur service, leur devoirs & le
 respect qu'ils doivent à V. M. dont est mollement en si bien
 accomplir de se dispenser, qu'on a mille plaisir à le régler, on
 trouvant avec aujourd'hui se fait de l'argent, & on d'un ombrage
 que de la main de Monsieur de V. M. a ordonné, précédant
 pour l'usage de la Roy. & ne laissez pas d'en faire de grande un
 avec satisfaction, & sans peine. Sur le rapport que j'ay fait.
 nous avons troué un exprès pour auant par où le respect
 de vous est due à V. M. & les autres d'argent & de train, pour
 une fois de charge ces quatre mille francs faits, au sujet
 de l'incursion des François & de la capture de Louis de Joye.
 J'ay vu par un autre V. M. de la Cour de la Roy. de V. M. on en
 courra la nouvelle Pédale à fournir d'eau La Baronne
 d'Yverdon. Elle en a formé un dessin & un Brevet, qui
 peut être, V. M. aura vu. Mais Monsieur d'Utrecht, qui
 semblent assez content de l'ordre de satisfaction à V. M.
 à leur départ, ont troué et d'avis de l'argent, &
 s'accordent à celui de leur Maître, qui est de beaucoup
 moins de frais, & assez assuré, à leur opinion, & faisons
 fort de justice sans accident qui pourroit arriver à la
 Cour. En passant à Utrecht, j'ay vu bien au près
 lequelques uns d'iceux cost, que faisons l'école de
 leur chef, ils l'ont aussi fait pour les Galois qui
 n'ont point de cost à l'égard de l'argent, & l'on a déchargé
 le l'accord, sans laisser d'argent sur les bras
 de V. M. j'ay vu 80. Vignes de la Roy. de V. M. à l'usage de
 & de l'usage de V. M. & de la Roy. de V. M. & de la Roy.
 d'Utrecht ordonné. Le Sieur Des Cars, personne fort sçavante
 & d'expérience de malin d'avis la main à tout ce qui sera
 possible d'acquiescer & ainsi ce sera un ouvrage de
 grande utilité à ce petit pays, qui sera tout d'un coup

à ses voisins: mais, après tout, à mon avis, la grande
 Exclusion du Vainc est la cause principale pour tous les maux
 d'abord bien prévus. Mais, sans laisser de fournir
 à suffisance à ^{la} justice. Puis que tout fait il est
 de la Cour d'Europe, il faut les laisser faire, se défendre
 plus soit de soy mesme que d'autrui. Nous allons
 les sommes de faire retamer l'ouvrage, qui deuoit
 avoir été fait il y a long temps, et de mille faisons.
 A L'ordon, le misérable Lordon, on les desmois ont
 tenté fait de mal, et les inondations, en ce lieu, fa-
 vixine et pourtant mesme ^{à quelque prix ou moyen}
 (mais quand i'el'dira à rebours les terres de Lord)
 Me. Dont la ferme fait avec celle Annee, et le
 nombre monté à 145. Parvis de terre grandes, et petit
 il n'y a pas eu moyen de faire passer les païsans qui
 son si chers et si impuissans, quel i'el'd'ordonne
 un peu, qui aient été mis en prison, les terres,
 et offre, et ont si gachés par la logique inondation,
 qu'il faudroit grande peine ^{à les faire cultiver}
 de venir ^{qu'on n'aurait pas eu} à les cultiver, et de
 imposer de s'efforcer, il n'y en a eu que fort peu qui
 aient été mordus, tout le reste regardant à si bon
 iudice, que V. A. au lieu de profiter de son bien, s'en
 obligé d'y recevoir de son argent. Ce qui m'a fait
 survenir ce grand nombre de peuples, et laissez au
 Seigneur le soin de travailler à en leur quelques uns
 par leurs indigences, comme on est de mesme après
 à quel ^{particulier} ^{particulier} ne faisons de leur
 travail, que d'en copier la mauvaise Estre, et d'y mettre
 la fleur de la justice pourrir dessus, ce que d'autre
 profitent.
 Mais dans la même lieu, on a
 les points de mariage, primum par ceux de mesme
 mesme, et corrigé ^{ou corrigé} en la par le Conseil,
 et en la son avec ^{de leur indigence}

J'ay aussi écrit aux Comptes de la Ville, se en mesme
 plus d'usage, le tout se passera avec de grands delais,
 et en cecy il y a de l'usage des uns avec autres, comme si par
 lieu ne se nourrit que de noires et de parties. Lequel
 j'a nequis ruine quelques maisons: entre autres celle
 la Mésairie et l'eglise que la maison on luy le doit au
 qui est à V.A. Je n'ay pas trouvé qu'il faille propre
 d'entre dans la dispute de l'acheminement de succession,
 par ce qu'il se a une autre à luy, et sur les anciennes
 et le terrain s'en pourroit dire.

A Paris la Dixme a valu mieux que l'ex parte, ce
 qui va en six venant, selon la nouvelle. J'ay trouvé
 l'acheminement comme d'ancien, et le tout est bien
 certain. Je voy que V.A. voudra finir à temps,
 à faire bien repaire les nouvelles de ceste telle et
 bonne structure, qui se demolisse en plusieurs endroits
 et recoller partie par partie de leur maison, qui pour
 finit à vivre et ^{après} les survivans, qui en y voit d'ancien
 tous les jours, pour ^{de} l'admin. ceste maison si elle
 se si capitale, Le nombre de celles de V.A. Entre
 autres, les deux deus ne sont plus pareilles et s'entend.

A Paris encore j'ay trouvé j'ay le lettre du sieur
 Conseil de Lubin, le plus habile, et après le Doyen de Paris
 le plus ancien officier de l'archevêque d'orange. V.A.
 verra comme il lui plaist, comme il continue d'insister
 à ce que quoy on d'entre une maison se agit à tout
 la maison de V.A. à l'usage de l'usage, et de l'usage plus
 il y plus, plus il trouve leur intention en ce
 tout pour ^{le grand} ^{de la Ville} que pour l'usage. Pour ce qui
 se à faire de ceste assemblée, on pourra d'ailleurs
 coire se insister sur plus articles, qui auront lieu
 en de premiers ou de relations, si deus que les occasions
 de l'usage pour ce qui se deus qui se deus un plus

17

ne voyez pas comme M. Wittgen est adonné de de grande
des indignations de ^{deux} membres ^{de la} Couronne. J'y a long temps
qu'il s'agit à faire, tant de ceux du Parlement, se trouvent
à Orange, que de par M. le Comte de Devon, et autres officiers
de Bourgogne. Mais, comme on dit que bon devie
à braver de braver, il faudra certainement que
le tout soit appuyé de gens, qui ne soient pas occupés
de ces affaires. Ce que je mettrai en l'ajouté de
certaines lettres ^{à Mr. de la} pour ma direction.

Le Sieur Van der Donk ^{des} ^{de} ^{la} ^{Province} ^{de} ^{Gueldres}
de Delfland, et une expression, M. le Duc de Brabant,
sont bien aises de voir son fils, le Comte de Devon,
est malade, et de ce la maladie de Devon
n'est pas parti. Le Sieur de la ^{de} ^{la} ^{Province} ^{de} ^{Gueldres}
a été aussi de la ^{de} ^{la} ^{Province} ^{de} ^{Gueldres}, combattu à sa
propre, comme ça se pratique en Delfland, et
séditand, à quoi je ne suis si moi pas venu
pour le voir. ^{de} ^{la} ^{Province} ^{de} ^{Gueldres} qu'il pleure à P.A.
en vidant ce que j'ai auray à dire de rapport. #

La justice même regardent qui a été de rendre
contre mes Pils, n'a rien pu arrêter la malice
de ceux qui le persécutent. Ne le voyez condamné,
à leur avis, qu'à la fin, ils n'ont rien fait
comme on ne le voit. Au lieu de fin, ils ont
amené à faire ^{de} ^{la} ^{Province} ^{de} ^{Gueldres} l'affaire de l'Archevêque d'Utrecht
sur un préjudice insupportable à la Cour, ^{de} ^{la} ^{Province} ^{de} ^{Gueldres} lequel
aussi elle a été de la ^{de} ^{la} ^{Province} ^{de} ^{Gueldres} tout de bonde par
par des ^{de} ^{la} ^{Province} ^{de} ^{Gueldres} (sic) on tend de poursuivre
qu'une ^{de} ^{la} ^{Province} ^{de} ^{Gueldres} soumis à elle, tant par la partie
accusée que par l'Archevêque, sur lequel par
Affilié au grand Conseil, de ce vidant me importuné,
contre de ce que j'ai raconté, car, je n'ai
rien vu de ce que j'ai raconté, au grand